

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Nouvelle-Aquitaine**

Service de l'Environnement Industriel,
Site de Limoges
Département énergie, sol, sous-sol
Division mines et après-mines uranium

Limoges, le

15 NOV. 2019

Madame la Préfète de la Creuse
Préfecture de la Creuse
4 place Louis Lacrocq
23000 Guéret

Objet : Rapport d'inspection du site minier de Naillat à Naillat

Site :	site minier de Naillat, commune de Naillat (23)
Date de l'inspection	4 novembre 2019

Situation administrative	Travaux de reconnaissance par petit chantier –1957 – Pas d'uranium extrait Police des mines effective (arrêt des travaux non effectué) Exploitant : Compagnie Française de Mokta (CFM), Propriétaire des terrains : Privé
--------------------------	--

Référentiels utilisés :	- Courrier Areva du 01/12/2009 (fiche site non présente dans le bilan de fonctionnement de la Creuse), - Rapport de l'inspection du 20/08/2013
-------------------------	---

Dans le cadre de son plan pluriannuel d'inspection, la division mines et après-mines uranium procède à l'inspection des anciens sites miniers uranifères toujours sous police des mines. La fréquence d'inspection dépend de la taille et des enjeux de chaque site. Pour le site de Naillat qui n'a fait l'objet que de travaux par petits chantiers (cf ci-après), la fréquence d'inspection est comprise entre 7 et 10 ans.

L'objectif de l'inspection de 2019 est de constater l'état du site et de faire le point depuis la précédente inspection du 20 août 2013.

I – Présentation du site de Naillat

L'ancien site minier de Naillat est localisé à 500 m au sud-ouest du Bourg de Naillat. Il occupe une surface très limitée d'environ 25 ares (2 500 m²) dans un champ, sur la parcelle section F n°630. L'exploitant n'est pas propriétaire du terrain, qui appartient à un propriétaire privé.

Il n'a fait l'objet que de travaux de recherches par petit chantier en 1957, avec un seul puits. N'ayant pas été concluant, le chantier aurait été arrêté sans exploitation et le puits remblayé.

Le bilan de fonctionnement des anciens sites miniers de la Creuse réalisé par Areva en 2008 ne mentionne pas le site, qui n'a pas non plus fait l'objet de visite dans le cadre des contrôles de second niveau réalisés par l'IRSN sur les sites miniers uranifères de Creuse.

Suite à un désordre apparu en avril 2009 (affaissement du puits sur une profondeur de 80 cm environ), le site a fait l'objet d'une fiche de site (type bilan de fonctionnement), ainsi que de travaux de comblement par Areva (purge, remblayage intégral du puits et remise à niveau des terrains).



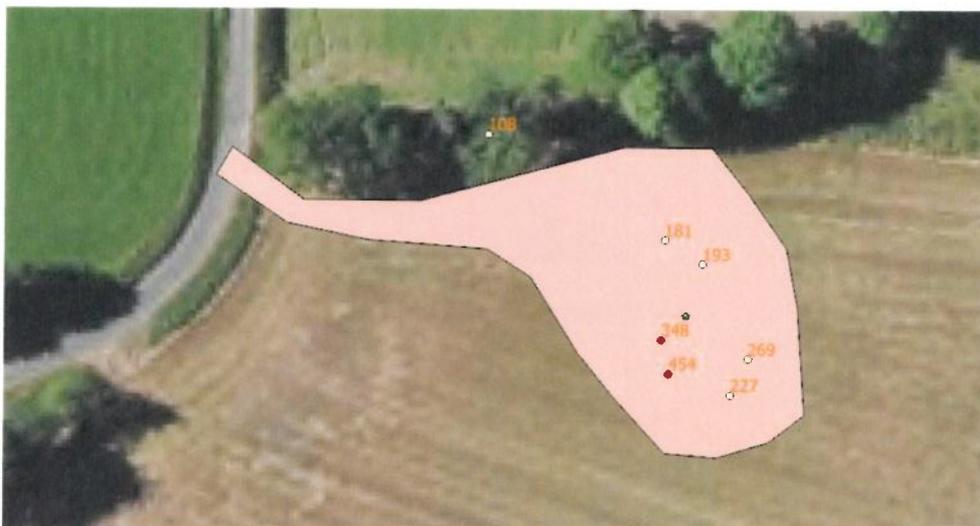
Localisation du site

II – Suites de l'inspection du 20/08/2013

L'inspection a constaté le 20 août 2013 l'absence de traces de l'exploitation et l'usage en prairie. Aucune demande n'a été formulée.

III – Visite du 4 novembre 2019

Le site a pu être localisé dans un pré, notamment via des mesures ponctuelles à l'aide d'un scintillomètre SPP γ : une petite zone dont la radiamétrie est plus élevée que le contexte environnant (entre 180 et 454 c/s pour un bruit de fond autour de 110c/s) a pu être repérée, confirmant l'emplacement probable du puits.



Mesures ponctuelles réalisées



Pré depuis son entrée. La zone concernée par une radiamétrie légèrement plus élevée est entourée en orange.

L'inspection rappelle qu'il est attendu le dépôt d'un dossier d'arrêt définitif des travaux miniers (DADT) pour ce site, selon le calendrier de programmation, le cas échéant en vue de la délivrance simultanée d'un AP1 et 2 vu la taille limitée du chantier.

COPIES : CFM, Mairie de Naillat